

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 30 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 30^e jour du mois de mai 2022, à 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1143 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*
2. Autorisation de dépenses – Contrôle d'accès – Bâtiment d'entreposage préfabriqué
3. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
4. Inscription au congrès annuel 2022 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
5. Autorisation de signatures – Servitude – Projet tour TELUS
6. Autorisation de dépenses – Achat de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE)
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1138 *modifiant le Règlement de circulation numéro 2022-732*
8. Période de questions :
 - 8.1 Membres du conseil
 - 8.2 Public
9. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2022-05-163

1. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1143 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1143 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2. ***Point retiré***

2022-05-164

3. **Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)**

Considérant le programme d'aide financière proposé aux municipalités pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Considérant que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRIMEAU associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à faire la demande d'aide financière au PRIMEAU selon les exigences demandées dans le guide.

2022-05-165

4. **Inscription au congrès annuel 2022 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Considérant que le maire désire participer au congrès annuel de la FQM;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser les dépenses liées à l'inscription de monsieur le maire Benoit Bouchard au congrès annuel 2022 de la FQM qui aura lieu du 22 au 24 septembre prochain.

2022-05-166

5. **Autorisation de signatures – Servitude – Projet tour TELUS**

Considérant la résolution numéro 2020-04-098 autorisant l'installation d'une antenne sur un terrain correspondant au lot 6 049 097 du cadastre du Québec, situé au 345 rue des Saphirs (Écocentre de Boischatel);

Considérant la signature d'un bail de location pour une portion du lot 6 049 097 avec TELUS Communications Inc. ;

Considérant que la Municipalité a signé une entente d'option de servitude pour des lignes de télécommunication et électriques en faveur de BELL CANADA et HYDRO-QUEBEC le 30 novembre 2021, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 6 049 097 du Cadastre du Québec (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale), circonscription foncière de Montmorency;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte de servitude aérienne en lien avec l'installation d'une antenne de télécommunications sur le terrain correspondant au lot 6 049 097, et ce, conformément à la description technique élaborée par monsieur Pierre-Luc Dubé, arpenteur-géomètre, minute 469.

2022-05-167

6. Autorisation de dépenses – Achat de membranes – Usine de traitement d'eau potable (UTE)

Considérant la problématique de décollement époxydique sur les membranes à l'UTE;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de membranes pour le bon fonctionnement de l'UTE;

Considérant la demande de prix;

Considérant la recommandation du directeur de la gestion de l'eau;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'achat de dix (10) membranes à la compagnie Veolia Water Technologies Canada, et ce, selon le montant estimé à l'entente signée le 9 mai 2022.

2022-05-168

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1138 modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1138 *modifiant le Règlement de circulation numéro 2002-732*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

8. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 19 h 34 et s'est terminée à 19 h 35.

2022-05-169

9. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 35.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».